

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 16 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	17	20	9 octobre 2025	9 octobre 2025

Présents tous les membres sauf : Madame Christel PEREZ qui donne procuration à Monsieur Saad AMARA, Monsieur Michel QUENIN qui donne procuration à Monsieur le Maire et Monsieur Michel JARRY qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Francis LEJEUNE et Philippe PAILHES.

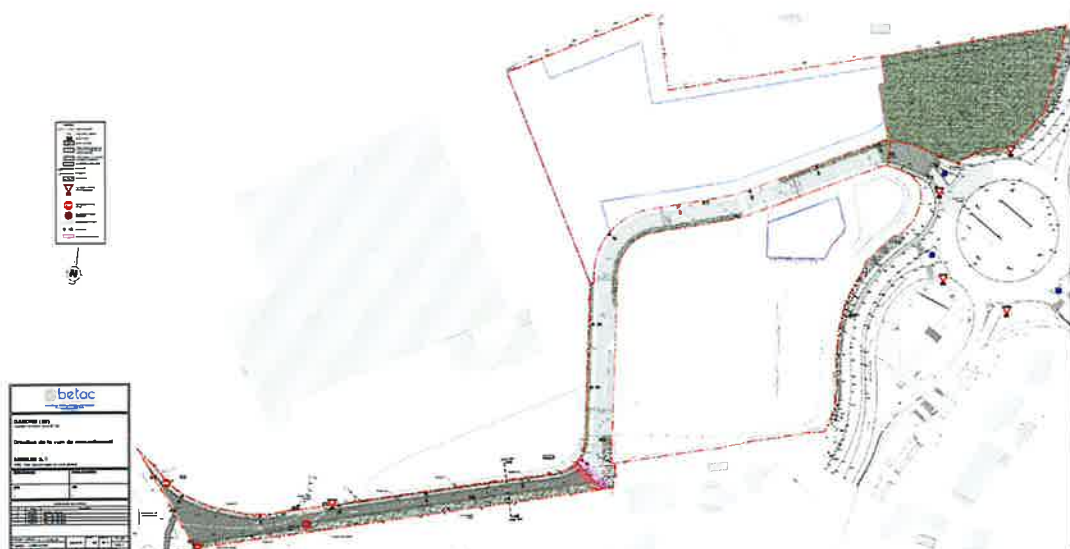
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI.

Objet de la délibération DE202510 11 - DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE : RUE JACQUES FLORY

Monsieur Jean-Pierre BENEDETTI, Adjoint délégué à l'Urbanisme, expose :

Dans le cadre de l'opération commerciale menée par la société PROPONT, sur le secteur de l'Aéropole, zone 2AUEc, rond-point de l'entrée du village de Garons, le foncier a été divisé en plusieurs lots recevant entres autres un magasin U, une station-service, un restaurant McDonald's.

Conformément à l'Orientation d'Aménagement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date de la présente délibération, un de ces lots est affecté à la voirie de desserte de ces parcelles, qui reliera la RD 442 au chemin de Saint-Estève (cf. plan ci-dessous).



Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : de dénommer cette nouvelle voie, rue Jacques Flory (Maire de la commune de Garons de 1935 à 1945), étant entendu que les adresses postales seront attribuées ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre BENEDETTI

Secrétaire de Séance



Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'O' followed by a stylized 'R' and 'D'.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.